

Votre espace personnel

macsf.fr

Identifiant : **4706824**

Nous appeler

3233

Service gratuit
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33

Contrat n° : 4706824 04/52 001

MME UZAN NATHALIE
61 RUE DE PLAISANCE
94130 NOGENT SUR MARNE
FRANCE

Chère Sociétaire,

Suite à votre demande, nous vous adressons, sous ce pli, l'attestation de votre contrat.

Afin de vous satisfaire et améliorer la qualité de nos contacts et de nos prestations, vous trouverez ci-dessous les informations vous concernant actuellement en notre possession.

Date de naissance	26/08/1979	Nombre d'enfants	1
Situation familiale	Célibataire	Statut principal	Libéral
Profession actuelle	Psychothérapeute	Spécialité	Psychothérapeute
Téléphone portable	0623351957	Téléphone privé	
Téléphone professionnel		Adresse email	UZAN.NATHALIE@GMAIL.COM

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, l'assuré dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données nominatives le concernant en écrivant à l'adresse suivante : MACSF Assurances - Direction Juridique - 10 Cours du Triangle de l'Arche - 92919 La Défense cedex. Les données nominatives recueillies sont nécessaires à la gestion des contrats et à l'exécution des services souscrits. A ce titre, MACSF Assurances communiquera des données le concernant à ses prestataires, mandataires et réassureurs pour les besoins des contrats. Sauf opposition, ces données pourront être communiquées aux autres sociétés du Groupe MACSF, ainsi qu'à ses partenaires, à des fins de prospection.

En cas de changement de situation ou de coordonnées, merci de nous en informer :

- ♦ par Internet à partir de l'espace sociétaire (votre identifiant : 4706824) du site www.macsf.fr
- ♦ par courrier, au 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 La Défense Cedex, en nous retournant cette feuille complétée et / ou corrigée

Nous vous prions d'agréer, Chère Sociétaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE

MACSF assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle susceptible d'être encourue par :
MME UZAN NATHALIE
 dans le cas où elle serait recherchée dans le cadre de l'exercice légal de sa profession tel que cet exercice est précisé aux conditions particulières du contrat n°4706824 - 52.

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE ⁽¹⁾	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
Dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis (pour les activités d'expertise telles que définies à l'article 2.1.1.A des Dispositions Générales)	100 000 euros	1500 euros
RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET RESPONSABILITÉ EMPLOYEUR	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
Garantie des biens confiés (conformément aux paragraphes 2.2.1.2. de l'article 2 et 3.1.7. de l'article 3 des Dispositions Générales)	3000 euros avec un plafond de 15 000 euros par année d'assurance	Néant
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti (faute inexcusable)	1 million d'euros avec un plafond de 3 millions par année d'assurance	Néant

⁽¹⁾Les montants de garanties énoncés dans ce tableau s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance

PROTECTION JURIDIQUE

Prise en charge des frais judiciaires et des frais d'expertise dans les limites énoncées aux dispositions générales du contrat

GARANTIES OPTIONNELLES

	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Aide Financière en cas de décès accidentel	4574 euros	Néant
Garantie Pertes financières	300 euros par déplacement dans la limite de 900 euros par sinistre	Néant
Assistance Psychologique	Prise en charge dans les limites exposées aux dispositions générales du contrat	Néant
Assistance e-Réputation	Prise en charge dans les limites exposées aux dispositions générales du contrat	Néant

Les garanties sont acquises, pour la période du 14/11/2020 au 14/11/2021, sous réserve du paiement de la cotisation par l'assurée.

Fait à Paris, le 13/11/2020

Le Directeur Général

